



## **Municipalité de Sainte-Béatrix**

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0  
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

---

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **A V I S P U B L I C**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

#### **À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2011**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 329-97 AFIN DE MODIFIER LES TERMINOLOGIES DES MOTS *ATTIQUE*, *ÉTAGE* ET *GRENIER* ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 331-97 AFIN D'AJOUTER DES NORMES DE CONSTRUCTION POUR LES ATTQUES.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:-

**Que** le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix, suite à l'adoption lors de sa séance du 11 avril 2011 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le **2 mai 2011 à 19h00** à la salle du conseil de la mairie au **861, rue de l'Église**.

L'objet de ce projet de règlement vise à modifier les définitions des mots : *attique*, *étage* et *grenier* de façon à ne plus considérer un attique comme un étage de bâtiment et à assujettir les attiques à des normes de construction.

Ce projet de règlement vise tout le territoire de la municipalité.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de la municipalité, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au **861, rue de l'Église** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

**DONNÉ** à Sainte-Béatrix, ce 26 avril 2011.

---

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Règlements 505-2011)

Je, soussignée, Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Sainte-Béatrix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en l'affichant en trois copies aux endroits désignés par le Conseil le vingt et unième jour du mois d'avril deux mille onze et en le publiant dans un journal distribué sur le territoire le vingt-septième jour du mois d'avril deux mille onze.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-BÉATRIX, CE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE.**

Patricia Labby  
Directrice générale et secrétaire-trésorière